

Un faux banquier propose de la vraie drogue en ligne

LUCERNE. Un site web promet de l'herbe livrée à domicile. Ses e-mails de promo ont été envoyés via l'adresse piratée du directeur d'une banque.

Des milliers de personnes ont reçu un e-mail publicitaire particulier ces derniers jours. «Commandez votre marijuana en toute sécurité et de manière anonyme. Le paiement peut se faire via bitcoins (ndlr: monnaie électronique hors des réseaux traditionnels)», précise le message. L'adresse utilisée pour leur envoi est celle d'un membre de la direction de la Banque cantonale lucernoise (LUKB). Daniel Von Arx, porte-parole de l'établissement, a expliqué que les e-mails sont

l'œuvre d'un pirate et n'ont pas transité par les serveurs de la banque. «La page Facebook de Coffeeshop Schweiz renvoyait aussi vers notre collaborateur. Nous avons fait retirer cette mention.» La LUKB a prévenu les forces de l'ordre afin de retrouver l'auteur du piratage. Celles-ci confirment enquêter sur ce cas ainsi que sur le trafic de drogue, sans donner davantage de détails.

Les investigations risquent d'être compliquées. Les créateurs du site assurent qu'ils ont utilisé un système de cryptage sophistiqué, d'où des lenteurs à l'ouverture de la page d'accueil. De plus, en utilisant un navigateur conseillé par leurs soins, il est impossible de tracer les adresses IP de ceux qui



La page se présente comme n'importe quelle plateforme de vente. -DR

passent commande. Enfin, les dealers jouent avec la loi. La quantité maximale d'herbe commandée ne peut dépasser 9,9 g. Or, à partir du 1er octobre, la législation s'assouplit.

Jusqu'à 10 g de cannabis saisis, le contrevenant ne risque qu'une amende de 100 fr., sans inscription dans le casier judiciaire et, en principe, sans enquête pénale. -VRO/DMZ

20 secondes

Biodiversité en veine

TESSIN. Onze araignées, sept cicadelles et un coléoptère jamais documentés à ce jour dans notre pays ont été recensés par des chercheurs. Certaines de ces espèces sont originaires de Méditerranée.

Pollution évitée

BERNE. Une fuite de diesel a taché la chaussée sur 20 kilomètres, jeudi matin dans la région bernoise. Quatre corps de pompiers ont été mobilisés pour nettoyer les traces.

CFF toujours maîtres

HAUT-VALAIS. Le trafic régional et train-autos à travers le tunnel du Simplon restera l'appanage de l'ex-régie fédérale jusqu'en 2017. Le Tribunal administratif fédéral a confirmé jeudi la décision en ce sens de l'Office fédéral des transports.

Geste en faveur des généralistes

BERNE. Le Conseil national a mis jeudi sous toit un contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille», qui demande que la Confédération agisse pour promouvoir la médecine de proximité. Les initiants pourraient du coup retirer leur texte, si le contre-projet passe le cap des votations finales du Parlement le 27 septembre prochain.

LE SOUTIEN

98,5 millions

C'est la somme versée l'an dernier par la Confédération pour l'aide d'urgence dans le domaine de l'asile. En 2011, ce montant s'élevait à 57 millions de francs. Plus de 14 000 personnes tenues de quitter le pays se sont partagé cet argent.

Faire de tous des donneurs

BERNE. Toutes les personnes majeures devraient être considérées comme des donneurs d'organes, à moins qu'elles ne stipulent le contraire. Le Conseil national a adopté jeudi une motion en ce sens. Pour la majorité, il faut changer la pratique actuelle du consentement large, selon laquelle les citoyens doivent signaler leur volonté d'être donneurs. Avec

le régime du consentement présumé préconisé par le National, une personne devrait se déterminer sur son statut de donneur dès l'âge de 18 ans ou dès son arrivée en Suisse. Le Conseil fédéral ne soutenant pas cette motion, il s'apprête à proposer un train de mesures de sensibilisation en mars prochain. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer. -ATS



Congé paternité pas souhaitable

BERNE. Le Conseil national a refusé jeudi la motion de la socialiste fribourgeoise Valérie Piller-Carrard demandant l'introduction d'un congé paternité payé de 20 jours, pouvant être pris de manière flexible. Le texte proposait d'octroyer ce congé sur une période de six mois, selon les convenances de l'employé et de l'employeur. Le financement aurait été assuré par l'assurance pour perte de gains. Le coût de la mesure était estimé à environ 180 millions de francs par an.

Les jeunes papas n'auront pas droit à 20 jours payés. -AFP

«Carlos» va rester à l'ombre

Le délinquant multirécidiviste devra rester à la prison de Dietikon (ZH). Le Tribunal fédéral a écarté jeudi une requête d'effet suspensif de ce jeune de 17 ans, dont les conditions d'incarcération ont fait scandale. Avant son transfert, il était logé dans un appartement de quatre pièces et demie et bénéficiait d'entraînements de boxe thaïe et d'un accompagnement 24 heures sur 24.